



Cahier des charges D2F **Sans Statut VAP**

Budget prévisionnel présenté CNCG	BP minimum = 400 KE hors valorisation du temps de bénévolat
Fonds propres positifs au 31/12 précédent	Fonds propres positifs au 31/12 précédent, sauf plan d'apurement validé par la CNCG et avec échéances respectées
Nb de joueuses professionnelles	Au minimum 3 Equivalents Temps Plein pour les joueuses professionnelles (les joueuses salariées devant être à mi-temps minimum chacune)
Nb d'entraîneur professionnel	1 Entraîneur professionnel à temps plein.
Statut et qualification de l'entraîneur de l'équipe première	Ref. RG Art 47.2 : 1 Entraîneur professionnel à temps plein, - Titulaire du TFP 6 mention « Entraîneur Professionnel » (1) (2) Carte professionnelle en cours de validité.
Niveau jeu équipe réserve	Equipe engagée en Championnat de France -17F ou au plus haut niveau territorial OU équipe réserve au minimum en N2F ou au plus haut niveau territorial
Budget prévisionnel consacré au médical	Matches à domicile : médecin ou kiné, obligatoirement inscrit sur la FDME (pas d'obligation de licence)
Encadrement administratif (hors entraîneurs)	Au minimum 1 Equivalent Temps Plein ou prestataire équivalent pour des fonctions administratives, commerciales, marketing ou communication
Classement de la salle principale	Salle Classe 1 (classe 2 minimum)
Internet à haut débit dans l'enceinte sportive	Internet à haut débit